



## ***NOUS APPELONS À L'ACTION POUR LES DROITS DES FEMMES LE 8 MARS !***

***Le 8 mars ne se « fête » pas,  
c'est une journée de lutte pour les droits des femmes !  
En effet l'égalité entre les femmes et les hommes  
est loin d'être effective.***

**C'est particulièrement vrai au travail, où les inégalités en termes d'accès à l'emploi, de carrière, de salaires, de temps de travail, sont massives.**

Les femmes réussissent mieux leurs études mais progressent pourtant moins que les hommes dans leurs parcours professionnels et accèdent moins à des postes à responsabilité. L'écart de salaire entre femmes et hommes, tous postes confondus, reste de 25 %. Les contrats à temps partiel, très majoritairement subis, sont à 82 % occupés par des femmes. Parmi les vingt professions les moins rémunérées, treize emploient plus de trois quarts de femmes (esthétique, cosmétique, parfumerie, enseignement, coiffure, associations de familles rurales, magasins de chaussures, de vêtements, fleuristes et animaleries). Toutes ces inégalités ont également des conséquences négatives sur le montant des retraites des femmes.

**Les politiques d'individualisation des rémunérations et de laminage des garanties collectives ne peuvent que renforcer ces inégalités de rémunération et de considération, aussi bien dans le secteur privé (loi travail et ordonnances Macron) que dans la fonction publique (RIFSEEP, PPCR, RGPP, MAP, annonces récentes sur le traitement "au mérite").**

Parvenir à l'égalité implique de déconstruire les stéréotypes de genre, toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée. Mais ceci implique aussi une volonté politique de tous les instants, des moyens humains comme financiers importants et des sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

Or rien n'est fait en ce sens. Selon l'organisme gouvernemental qu'est le HCE (Haut conseil à l'égalité), **seules 40% des entreprises assujetties à l'obligation d'être couvertes par un accord collectif relatif à l'égalité, ou, à défaut, par un plan d'action sur l'égalité professionnelle, sont en règle.** 60% des entreprises ne le sont donc pas. L'inspection du travail ayant vu ses effectifs réduits de 20% en 10 ans, il n'y a aucun moyen réel pour assurer dans les faits cette égalité !

**Quant aux politiques gouvernementales, elles n'ont jamais été à la hauteur de l'enjeu.** Le label « Grande cause nationale du quinquennat » que s'est récemment octroyé le gouvernement au sujet de l'égalité sert d'écran de fumée. Les moyens

du secrétariat d'État dédié à l'égalité sont en effet extrêmement faibles et s'en remettre à ce seul secrétariat, c'est renoncer à faire prendre en compte la politique de l'égalité par tous les autres ministères. Quant au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP), il ne dispose toujours pas de budget propre.

**Cette inaction ne peut que renforcer les situations d'infériorité dans lesquelles se trouvent les femmes au travail. Pour les femmes, le rapport de subordination propre au salariat prend aussi plus souvent la forme du harcèlement sexuel.** Les salariées qui en sont victimes subissent en général une double peine : leur santé physique et psychologique est affectée et leur emploi est très souvent impacté avec des évolutions de carrière bloquées, des contrats non renouvelés ou des démissions forcées. Or les condamnations des entreprises restent rarissimes.

Face à cela, le gouvernement français refuse toute approche spécifique au « genre », donc aux femmes, dans la future norme de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les violences au travail, qui va être discutée lors de la 107<sup>e</sup> session de l'organisation, en juin 2018.

En outre les services publics et prestations qui permettraient un meilleur accompagnement de la vie familiale, en particulier en direction des enfants et adolescents, sont l'objet de démantèlements et leur financement mis en péril, notamment à travers la diminution des ressources de la branche famille de la sécurité sociale.

L'égalité entre les femmes et les hommes participe du progrès social. C'est pourquoi les organisations syndicales de salariées et salariés de la Loire signataires appellent à se mobiliser pour les droits des femmes le 8 mars, à 16H00, l'heure la plus proche de 15H40, heure symbolique qui renvoie à l'amputation de salaire subie quotidiennement par les femmes pour une journée de travail finissant à 17H.

**RASSEMBLEMENT À SAINT-ÉTIENNE DEVANT  
LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE À 16H**

